



**Conseil de Développement**  
Pays de Montbéliard Agglomération



Énergie



Formation



Éco-habitat



Industrie

# Filière BOIS ?



Innovation



Recherche

Avis du Conseil de Développement

Juin 2015



[www.codev.agglo-montbeliard.fr](http://www.codev.agglo-montbeliard.fr)



“ *Contrairement à l'Automobile, le terme de filière est impropre dans le domaine du Bois : il convient plutôt de parler des différents secteurs d'activités concernés par le Bois.*

*Ce projet est volontairement limité au territoire de l'Aire Urbaine, sans oublier cependant que la ressource va au-delà de ce périmètre.*

”

## ► SOMMAIRE

PRÉAMBULE .....	4
LES RECOMMANDATIONS.....	5
LE CONTEXTE.....	7
LES CONSTATS .....	9
LES ATOUTS DE L'AIRE URBAINE .....	11
PREMIERS RÉSULTATS ET PROJETS EN COURS .....	12
PLAN D'APPROVISIONNEMENT TERRITORIAL EN BOIS ÉNERGIE .....	13
FINANCEMENT .....	14
CONCLUSION .....	17
ANNEXES .....	19



## ► PRÉAMBULE

Soucieuse de diversifier l'activité économique du territoire, PMA a initié en 2009, un projet de "filière bois". Cette diversification s'inscrit dans le projet politique "d'Éco-agglomération" avec à terme un marché potentiel considérable lié aux projets d'Eco-habitat en cours.

C'est ainsi qu'au titre des actions de promotion du développement économique de l'agglomération, 30 hectares (sur un total de 177) du parc d'activités de Technoland II, ont été dédiés au développement d'une filière bois, à l'accueil et à l'implantation d'entreprises.



Parc Technoland II

Dans le cadre de ce projet, PMA s'est rattaché au partenariat ancien de l'ADIB (Agence interprofessionnelle Des Industries du Bois de Franche-Comté) avec son équivalent de la région des Laurentides au Québec pour organiser, en 2011, 2012 et 2013, 3 missions dans cette région très boisée. Le bilan qui peut en être retiré est surtout d'avoir fait mieux se connaître des dirigeants d'entreprises locales de la filière et de faire émerger l'idée d'une mise en commun de leur savoir-faire pour développer un concept (MODULOBOIS) similaire à celui existant au Québec.

En 2013, la nouvelle commission "Économie Connaissance et Créativité" a sélectionné deux thèmes à étudier en priorité :

- ✓ Celui de la filière Bois pour approfondir cette réflexion et faire de nouvelles propositions ;
- ✓ Celui du Numérique.

Partant du constat que la Franche-Comté - deuxième région forestière de France - n'exploite pas suffisamment une richesse dont elle dispose en abondance, la commission "Economie, Connaissance et Créativité" du Conseil de développement a décidé de se saisir de ce sujet, pour en dresser un état des lieux, en recenser les besoins et aboutir à des recommandations.

Les auditions ont été l'occasion pour les membres de la commission de rencontrer des acteurs engagés sur la problématique du Bois. Ces différentes rencontres ainsi que l'appui sur des documents clés, ont permis au groupe de travail, après seulement 6 réunions, de faire un certain nombre de préconisations pour passer d'un capital dormant à une véritable filière Bois.

Ce rapport a été validé à l'unanimité des suffrages exprimés, lors de la séance plénière du 16 juin 2015.

## ► LES RECOMMANDATIONS

### Mutualiser les données sur l'Offre et Demande

- ✓ **Connaître la forêt** : avoir des données fiables pour permettre une visibilité des atouts (surfaces, essences, prélèvement, etc)
- ✓ **Connaître les marchés** : les acteurs de la filière doivent pouvoir avoir une vision claire des différents marchés du bois (construction, matériaux, énergie, etc) et sa segmentation (par essence de bois, concurrents, etc)
- ✓ **Communiquer et valoriser** : promouvoir l'utilisation du bois, valoriser la qualité des produits de notre territoire pour susciter la demande des marchés et des consommateurs, avec une potentielle labélisation du bois local pouvant être intégré dans les appels d'offres des collectivités.

Pour cela, il conviendrait d'avoir un "Monsieur Bois", clairement identifié au niveau de l'Aire Urbaine.

### Investir dans la Recherche et l'Innovation

- ✓ **Recherche opérationnelle et innovante** : doit pouvoir apporter son concours en matière de valorisation et de transformation du bois Développer le design et l'écoconception dans le secteur de l'ameublement et des agencements extérieurs, intérieurs
- ✓ **Conforter le rôle et la place de l'enseignement** concernant le bois dans un certain nombre d'établissements techniques.
- ✓ **Intégrer des modules « bois » dans certaines formations supérieures** (matériaux, architecture) pour permettre à des ingénieurs et architectes de mieux connaître cette matière première

### Développer les relations entre les laboratoires, organismes de formation et les entreprises de la filière

Les laboratoires participent régulièrement aux réunions de la Commission "Économie Connaissance et Créativité" et sont prêts à faire bénéficier les entreprises du secteur de leurs compétences.

Une séance de travail avec l'ADIB et les laboratoires EDIM et FEMTO a permis de sélectionner les premiers axes de recherche possibles :

- ✓ **Laboratoire FEMTO** :
  - Étude du bois à l'échelle de la cellulose, analyser et quantifier certains paramètres afin de modéliser les performances du bois ;
  - Structure du bois prise à différents stades d'évolution ;
  - Travail sur les outils de coupes ; et sur les matériaux composites.

✓ **Laboratoire EDIM :**

- Conception des postes de travail ;
- Prévention de la Santé ;
- Ports de charges ;
- Postures.

PMA est invité à assurer le rôle d'interface entre les laboratoires publics de recherche et les chefs d'entreprises.

### Développer le bois construction

- ✓ Du fait des plans urbains de densification des villes, travailler sur un produit " **habitat collectif** " en ossature bois. Favoriser par exemple la construction d'étages supplémentaires en centre urbain avec du bois.
- ✓ Exemple : à St Dié, dans les Vosges, les immeubles à ossature bois sont développés. Les résultats en matière d'efficacité énergétique sont excellents.
- ✓ Favoriser la coopération des 6 entreprises du Pays de Montbéliard déjà en relation dans le cadre de MODULOBOIS, pour le développement de produits innovants et la compléter avec des entreprises du Territoire de Belfort.

### Penser "Ressource Bois" à l'échelle du territoire

- ✓ Utiliser les essences (chêne, hêtre) pour transformer les grumes en local, pour baisser les importations et exploiter nos forêts qui sont en sous-exploitation.
- ✓ Faire bénéficier les entreprises régionales des savoirs faire locaux,
  - Organisation industrielle avec l'appui du Pôle Véhicule du futur par exemple ;
  - Obtention de référentiels Qualité ;
  - Évolution vers le métier d'ensemblier : étude, fabrication et assemblage.



## ▶ LE CONTEXTE

### Franc-Comtois

La Franche-Comté est la deuxième région la plus boisée de France. Dotée de 703 600 hectares de forêts (9ème région, française), son taux de boisement est de 43 % dont 30 % est considéré comme difficile à exploiter. Près de la moitié des forêts appartiennent aux communes (49,1 %), 45,4 % aux particuliers (représentant 160 000 propriétaires, dont 85 % possèdent moins de 4 ha) et 5,5 % à l'État.

La forêt franc-comtoise n'est pas à dominante de résineux mais essentiellement composée de feuillus qui forment près de 70% des surfaces boisées, comme c'est le cas pour la France entière.

La Franche-Comté, 3ème région en volume commercialisé, se place dans les premiers rangs des régions françaises pour la production forestière de bois d'œuvre feuillu : 1er rang pour le frêne et le merisier (9 % de la production nationale), 2ème rang pour le hêtre (7,9 %) et 4ème rang pour le chêne (6,3 %). Fournissant 14 % de la production nationale de bois d'œuvre en sapin-épicéa, elle se classe au 2ème rang après Rhône-Alpes.

Mais si notre forte tradition industrielle du bois fait de la Franche-Comté une grande région productrice, nous accusons un retard certain et préoccupant en termes de transformation :

- ✓ aucune scierie de grande capacité, même si la Franche Comté est la 3ème région Française en nombre de scierie,
- ✓ l'exportation d'une grande partie de la récolte de grumes feuillues,
- ✓ la régression du secteur de la menuiserie industrielle,
- ✓ des débouchés vers l'industrie papetière qui se sont plutôt amenuisés depuis dix ans...

La filière forêt-bois génère d'importants volumes de sous-produits notamment en forêt pour lesquels la valorisation énergétique est la seule possible.

**La Franche-Comté est une région fortement productrice mais faiblement transformatrice.**

Le domaine du bois représente 10 476 salariés en région de Franche-Comté pour 3 194 établissements

Six salariés sur dix dans l'ameublement et le « bois-construction »						
		Franche-Comté			France métropolitaine	
		Nombre	Part dans la filière régionale (%)	Rang national*	Nombre	Part dans la filière nationale (%)
Ensemble de la filière bois	Établissements	3 194	100,0	14	93 981	100,0
	Salariés	10 476	100,0	17	364 763	100,0
Travail en forêt	Établissements	1 234	38,7	6	24 941	26,5
	Salariés	918	8,8	3	12 501	3,4
Travail mécanique du bois	Établissements	496	15,5	1	7 491	8,0
	Salariés	2 192	20,9	3	44 308	12,1
« Bois-construction »	Établissements	996	31,2	21	43 569	46,3
	Salariés	2 971	28,4	19	133 565	36,6
Ameublement	Établissements	344	10,8	17	11 928	12,7
	Salariés	3 382	32,2	1	75 113	20,6
Industrie du papier et du carton	Établissements	30	0,9	20	1 929	2,1
	Salariés	775	7,4	21	78 664	21,6
Commerce de bois	Établissements	94	2,9	20	4 123	4,4
	Salariés	238	2,3	21	20 612	5,7

\* Les rangs nationaux (par ordre décroissant) sont calculés sur la part des secteurs au sein de la filière hormis pour l'ensemble de la filière dont le rang correspond à la position de la filière franc-comtoise (en nombre d'établissements et de salariés) parmi les filières régionales.

Source : INSEE - CLAP 2005

## Part des effectifs salariés de la filière bois par domaine d'activité dans le Grand Est

	Effectifs salariés totaux de la filière	Secteurs d'activité de la filière (unité : %)					
		Travail en forêt	Travail mécanique du bois	« Bois-construction »	Ameublement	Industrie du papier et du carton	Commerce de bois
Alsace	15 632	5,2	13,7	25,5	26,2	25,6	3,8
Bourgogne	13 033	4,7	22,7	27,1	26,1	16,1	3,3
Champagne-Ardenne	10 355	5,5	17,9	42,5	11,3	18,6	4,2
<b>Franche-Comté</b>	<b>10 476</b>	<b>8,8</b>	<b>20,9</b>	<b>28,4</b>	<b>32,2</b>	<b>7,4</b>	<b>2,3</b>
Lorraine	20 409	8,8	13,9	24,2	25,7	25,7	1,7
<b>Grand Est</b>	<b>69 905</b>	<b>6,7</b>	<b>17,2</b>	<b>28,4</b>	<b>20,1</b>	<b>24,7</b>	<b>2,9</b>

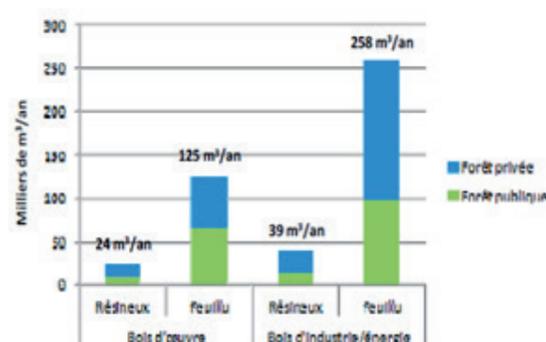
Source : INSEE - CLAP 2005

## Aire Urbaine

L'Aire urbaine, c'est 44 % de forêts soit 56 800ha dont 41 % privées et 59 % publiques.

La ressource forestière énergisable et mobilisable (en bois-énergie et bois industrie) de l'Aire Urbaine est de **256 500 tonnes/an** :

- ✓ valorisée sur le territoire sous forme de bois bûche : **177 500 t/an**
- ✓ valorisées sur le territoire dans les chaufferies existantes/projets : **8 000 t/an**
- ✓ valorisée à l'extérieur du territoire (papier/panneau) : **37 000 t/an**
- ✓ disponible : **34 000t/an**



Source : Plan d'Approvisionnement Territorial en bois-énergie de l'Aire Urbaine (SMAU 2013)

Environ les deux tiers de la ressource mobilisable annuellement en bois énergie se situe en forêt privée et 90 % proviennent d'essences feuillues.

Un diagnostic ADIB, de la filière dans le Pays de Montbéliard et dans sa périphérie, fait apparaître l'existence de 16 établissements situés dans PMA et 85 hors PMA, tous secteurs confondus (scierie, menuiserie, affutage, etc).



## ▶ LES CONSTATS

## Un capital dormant

La forêt est sous-exploitée pour différentes raisons :

- ✓ Techniques (difficultés d'accès faute de desserte suffisantes, etc) ;
- ✓ Morcellement ;
- ✓ Propriétaires privés nombreux (environ 13 000). Il existe des associations de propriétaires privés : Forêt Privées Française. Cette association édite une newsletter ([www.foretpriveefrancaise.com](http://www.foretpriveefrancaise.com)) ;
- ✓ Administrative et juridiques (réglementation).

L'industrie Franc-Comtoise du bois ne consomme pas les « intérêts » que la nature offre à l'Homme... « on sort moins que ce que la nature nous donne »

## Un marché difficile

- ✓ Marché mondialisé extrêmement concurrentiel ;
- ✓ Marqué de surcroît par la crise économique ;
- ✓ Un marché de l'immobilier atone qui ne favorise pas le développement de la filière régionale ;
- ✓ Pas de visibilité des données sur l'offre et la demande.

## Des emplois non satisfaits

- ✓ Crise des scieurs francs-comtois : désintérêt des jeunes au métier ;
- ✓ Formation faible et peu adaptée aux besoins : le lycée de Mouchard supprime certaines formations, faute de candidats...

## Une politique nationale et régionale peu ambitieuse

La politique du bois dépend de trois ministères différents, qui handicapent une Politique efficace et cohérente :

- ✓ Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt (ONF, DRAFF, DGAFF) ;
- ✓ Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique (DIRECCTE) ;
- ✓ Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (définition du plan de la transition énergétique, DREAL).

Il n'y a pas de visibilité de la Politique forestière Régionale alors que les services rendus par la forêt sont multiples mais peu reconnus à leur juste potentiel :

- ✓ Economique (entreprises de transformations jusqu'aux activités touristiques,...) ;
- ✓ Environnementaux (stockage de carbone, amélioration de la qualité de l'eau, favorise le développement de la biodiversité, etc).

La disparité géographique de la nouvelle grande Région Bourgogne/Franche-Comté ne va-t-elle pas accentuer cet handicap ?

## Une faible capacité industrielle

- ✓ Taille des entreprises plus petite que la moyenne nationale :
  - 65 % des établissements n'ont pas de salariés (87 % en sylviculture) ;
  - 15 % ont entre 1 et 9 salariés ;
  - 9 % ont entre 10 et 49 salariés ;
  - 1 % supérieur à 50 salariés.
- ✓ Peu présent à l'export.
- ✓ Affectée par le dynamisme des autres régions : Vosges et Allemagne en particulier.
- ✓ La rentabilité du secteur est très faible, environ 2 %.

## Un manque d'innovation

- ✓ Consécutif à la taille des entreprises du secteur avec des TPE très nombreuses ;
- ✓ Lié au manque de relations entre les laboratoires et les entreprises du secteur.

## Une législation restrictive pour le bois construction

- ✓ Dans les Pays de l'Europe de l'Est et du Nord les constructions bois de 10 à 15 étages sont fréquentes et des projets existent pour des R+20 voire plus ;
- ✓ En France plus que la réglementation qui est restrictive ce sont les lobbys du Béton qui bloquent les projets, les évolutions législatives et toute forme de certification ou labélisation de ces procédés empêchant le dépôt de permis de construire ;
- ✓ La question de la résistance au feu est un élément bloquant ;
- ✓ Enfin les normes de règlement thermique (RT 2012, RT 2015, RT 2020) se focalisent sur les isolations et modes de chauffages permettant d'être neutre ou positif au niveau énergétique mais n'orientent pas naturellement vers le bois ;
- ✓ En Allemagne il existe des dispositifs réglementaires et labels spécifiques au bois (fenêtres et ossatures) qui valorisent et garantissent ces usages ;
- ✓ Absence de documents techniques pour la construction, la France impose que les matériaux utilisés en construction soient documentés (Document Technique Unifié) et qualifiés en performances, mais il n'y a pas actuellement de documentations techniques clairement définies pour le bois.



## ▶ LES ATOUTS DE L'AIRE URBAINE

### ▶ LA PART IMPORTANTE DE LA FORÊT

44 % du territoire et une ressource forestière de 256 000 T/an, mais en revanche une très faible capacité industrielle.

### ▶ LA VOLONTÉ POLITIQUE DE PMA

### ▶ LES ÉCO-QUARTIERS

une opération d'aménagement urbain durable et exemplaire avec :

- Une gestion maîtrisée des ressources naturelles ;
- Une intégration dans la ville existante, offrant des possibilités de dialogue social sur la définition du quartier et sur les offres de logements ;
- L'utilisation des énergies locales et/ou renouvelables ;

Cependant, attention à la confusion, contrairement à ce qui était envisagé en 2009, sur le Pays de Montbéliard la mise en œuvre de ces éco-quartiers ne profitera pas à la filière bois ni sur le plan énergie (trop peu de logements desservis) ni sur le bois constructions (logements BBC mais sans utilisation de panneaux, charpente ou ossature bois).

Certaines entreprises locales, ayant compté sur ces marchés potentiels, en subissent les conséquences.

### ▶ LES LABORATOIRES

FEMTO-ST possède des moyens de caractérisation des matériaux de haute technologie, tant en macro (Département de Mécanique Appliquée) qu'en microscopie (pour la caractérisation des celluloses). D'autres laboratoires sont également prêts à s'investir dans le domaine du bois.

### ▶ LE SAVOIR FAIRE INDUSTRIEL des autres domaines d'activités peut être transposé sur le secteur du bois.

### ▶ LA LOGISTIQUE avec la présence de l'autoroute et du canal.



## ► PREMIERS RÉSULTATS ET PROJETS EN COURS

La capacité industrielle du secteur bois étant très faible, les marges de progrès sont importantes. Certaines réalisations et plusieurs projets en cours en témoignent.

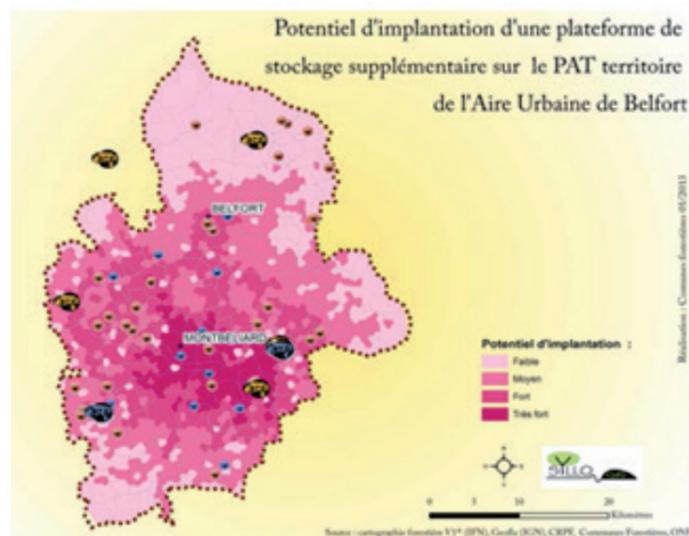
Equipements de stockage : **le territoire de l'Aire urbaine compte actuellement 3 plateformes de stockage pour une capacité de stockage cumulée de 4 850 tonnes de plaquettes par an.**

Si l'on considère l'ensemble des consommations des chaufferies nécessitant un séchage des plaquettes du Pays, ces équipements couvrent le besoin total en volume de stockage.

Cependant, sur ces trois plateformes deux sont de petite dimension et dédiées, et la troisième située au nord du territoire est excentrée. Ceci rend difficile l'approvisionnement des chaufferies dans les parties sud et médiane du territoire compte tenu des distances et par conséquent des coûts de transport.

En conformité avec le PAT, un projet de plateforme de stockage en bois déchiqueté porté par la Communauté de communes des 3 Cantons, est à l'étude et pourrait voir le jour prochainement.

- ✓ **Chaudières des particuliers** : l'utilisation des pellets devrait se développer en même temps que la vente de chaudières adaptées. Un marchand de combustible du Pays de Montbéliard a vu ses ventes de charbon diminuées de 60 % depuis 2013.
- ✓ **Chaudières collectives** : Citédo, Mairie et école de Vandoucourt.
- ✓ **Création d'un centre de traitement des meubles usagés** avec France Métaux, ferrailleur du pays de Montbéliard qui s'installera prochainement à Technoland sur 3 ha. Cette entreprise bénéficiera prochainement du label national "Écomobilier".
- ✓ **Projet "Modulo Bois"** : construction de maisons sous forme de kit. Les entreprises possèdent la technologie, mais attendent d'avoir 50 commandes avant de se lancer.
- ✓ **Construction bois** : une entreprise a déjà investi de façon importante dans la construction bois sur Technoland, mais le marché prévu est très loin d'être au rendez-vous..
- ✓ **Coopérative d'Achats** : SCA Bois, qui fait partie d'un réseau national, est prêt à s'implanter sur le Pays de Montbéliard mais attend un accompagnement sur l'immobilier. Le gain sur achat est estimé à 20 %.



## ► PLAN D'APPROVISIONNEMENT TERRITORIAL EN BOIS ÉNERGIE

En 2007 a été signée la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Pays de l'Aire urbaine.

**Une des préconisations fortes de cette charte porte sur le développement de la filière bois-énergie. Elle invite les élus comme les professionnels à réfléchir rapidement à un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) Aire urbaine.**

Le SMAU a ainsi validé, en 2011, le lancement du PAT en lui fixant les objectifs suivants :

- ✓ Réaliser un diagnostic fin de la ressource locale ;
- ✓ Mesurer le potentiel local en bois-énergie ;
- ✓ Evaluer la pérennité de l'approvisionnement de proximité ;
- ✓ Prendre en compte les différents usages du bois et éviter les conflits tout en préservant le patrimoine ;
- ✓ Evaluer les capacités existantes et les besoins futurs de stockage ;
- ✓ Maîtriser l'exploitation de la ressource disponible.

Les conclusions de l'étude ont été présentées en avril 2013, à l'ensemble des acteurs locaux de la filière et aux élus du Comité syndical du SMAU.

**Le principal enseignement à tirer des conclusions de cette étude est l'abondance de la ressource bois dans l'Aire urbaine qui permet de répondre non seulement aux besoins actuels du territoire, mais qui laisse entrevoir le développement d'une nouvelle filière autour de cette ressource.**

**Cependant la ressource régionale risque d'être fortement affectée par le projet de chaufferie adossé à la papeterie de Novillars et celui d'ISOROY à Lure pour le compte d'IKEA.**

Il s'agit en fait d'une étude marketing très structurée dont le modèle pourrait être repris pour d'autres secteurs d'activité : construction, lamellé-collé, aggloméré, pellets ...

Le plan de l'étude est joint en annexe 4.

### ► PAT AIRE URBAINE :

[www.pays-aireurbaine.com/medias/pays\\_aire\\_urbaine/Cadre%20de%20vie/pat/2013%20-%20Rapport%20de%20synthese%20PAT%20Pays%20SMAU%20web.pdf](http://www.pays-aireurbaine.com/medias/pays_aire_urbaine/Cadre%20de%20vie/pat/2013%20-%20Rapport%20de%20synthese%20PAT%20Pays%20SMAU%20web.pdf)



## ► FINANCEMENT

Le financement de certains projets peut être un levier déterminant pour faire "décoller" l'activité des différents secteurs du Bois, encore faut-il adapter les outils financiers en conséquence.

### Politique d'accompagnement de PMA

**PMA dispose d'outils financiers d'aide qu'elle pourrait décider d'affecter prioritairement ou avec des taux d'intervention majoré pour les entreprises de ce secteur.**

Pour l'aide à l'investissement matériel, c'est déjà le cas avec une majoration pour les projets diversifiant dont le bois et le numérique.

Pour ce qui est de l'innovation, PMA a alimenté le Fonds Régional à l'Innovation (FRI) géré par la BPI (ex OSEO) depuis 2007.

Ce dispositif accompagne sous forme de subvention ou avance remboursable les projets collaboratifs des laboratoires et PME.

Depuis deux ans la collectivité a souhaité attribuer ce dispositif exclusivement aux PME des secteurs énergie et automobile et sous la forme d'avance remboursable.

**Il pourrait être décidé de prioriser les dossiers « bois » tant sur la recherche que sur les process.**

### Autres dispositifs d'aides susceptibles d'être utilisés dans le cadre de la filière Bois

Plusieurs appels à projets de l'ADEME, des investissements d'avenir sont mobilisables sur de grosses enveloppes.

Par ailleurs, la nouvelle programmation des fonds européens fait la part belle aux projets industriels de la filière bois.

La région de Franche-Comté et ses collectivités (dont PMA) interviennent au maximum des possibilités d'intervention sur les projets immobiliers et matériels des entreprises de la filière bois première transformation et industries.

**Enfin, le rapprochement des acteurs de la filière avec les laboratoires devrait permettre de bénéficier de fonds FUI\* et ANR\*.**

### Partenariat public privé (PPP)

**Le développement des activités liées à la filière bois imposent la mise en synergie de partenaires privés (industriels) et publics (propriétaires et gestionnaires de forêts).**

C'est particulièrement vrai pour le secteur bois énergie.

En effet c'est le seul modèle économique qui permette de porter les lourds investissements sur des durées de 30 ans (amortissements), de maîtriser dans la durée la ressource, d'y associer les différents clients potentiels (population, institutions, ...), d'assurer la maîtrise de l'ensemble du service jusqu'à la distribution du chauffage.

Les exemples proches (Vosges) montrent qu'il existe plusieurs montages juridiques possibles : régie, délégation de service public, société coopérative d'intérêt collectif, société d'économie mixte,....

**Proposition de s'appuyer sur le plan de ré-industrialisation de la France avec ces 34 plans industriels parmi lesquels 2 concerne le secteur du bois :**

- ✓ Secteur du bois ;
- ✓ La chimie verte ;

Dans ce cadre, il a été créé un Comité Stratégique de Filière pour le bois. Ce comité a initié un rapport d'analyse et de préconisation d'avancement (Plan d'Action pour l'avenir des industries de transformation du bois – 2013, Ministère du Redressement Productif).

Le PIA (Programme d'Investissements d'Avenir) a également consacré des moyens financiers pour la filière avec le Fond Stratégique Bois et le Fond Bois, gérés en partie par BPI France.

\* FUI : Fond Unique Interministériel

\* ANR : Agence Nationale de Recherche



# À suivre ...



Le dossier préparé par la "Commission Économie Connaissance et Créativité" montre que la diversification industrielle s'appuyant sur le domaine du Bois représente une opportunité intéressante, mais il se doit d'être complété pour permettre de prendre des décisions.

Si le domaine du Bois est retenu par les élus de PMA comme un axe stratégique prioritaire, une étude marketing est indispensable pour confirmer le potentiel de développement de chacun des secteurs du bois : construction, lamellé-collé, aggloméré, pellets ou palettes, surtout dans le contexte du lancement du Comité Stratégique de Filière pour le bois.

**Il est important de suivre les préconisations de ce plan, qui possède une implication locale forte.**

A ce titre l'étude "Plan d'Approvisionnement Territorial en Bois Énergie réalisée en 2003 par le Syndicat Mixte Aire Urbaine pourrait servir d'exemple. (Cf. le Plan de l'étude en Annexe 4). Cette étude permettra ainsi d'évaluer les enjeux en termes de création d'emplois.

Les propositions du Codev, loin d'être exhaustives, s'adressent aux élus locaux ainsi qu'aux différents acteurs de la filière bois désireux de s'engager dans une réelle diversification créatrice d'emplois, d'innovation et de valorisation du savoir-faire industriel de notre territoire.

# Annexes



## ► Annexes

▪ <b>Annexe 1</b>	
Les membres de la commission .....	20
▪ <b>Annexe 2</b>	
Les personnes ressources auditionnées .....	21
▪ <b>Annexe 3</b>	
La classification des usages du bois .....	22
▪ <b>Annexe 4</b>	
Les forêts publiques - Typologie des scieries comtoises .....	23
▪ <b>Annexe 5</b>	
Les organismes de la filière bois présents en Franche-Comté .....	24
▪ <b>Annexe 6</b>	
Plan d'Approvisionnement Territorial en Bois Énergie : démarche retenue .....	26
▪ <b>Annexe 7</b>	
Les chaufferies à bois déchiqueté en Franche Comté.....	27
▪ <b>Annexe 8</b>	
Les plateformes de stockage en Franche Comté .....	28
▪ <b>Annexe 9</b>	
Plan national d'action pour l'avenir des Industries de transformation du bois .....	29
▪ <b>Annexe 10</b>	
FCBA .....	30

## ► Les membres de la commission

### Animateur de la commission E2C

Denis RAGOT

#### Le Comité d'Écriture

Denis Ragot  
Pierre BELORGEY  
Paul GENTILHOMME  
Jilali EL RHAZ

#### Membres de la commission

François BANET  
Eric BELFILS  
Pierre BELORGEY  
Emmanuel BRUGGER  
Philippe CANALDA  
Gérard CARRE  
Gilles CASSOTTI  
Caroline DEBOUVRY  
Louis DEROIN  
Claude DONZE  
Jilali EL RHAZ  
Patrick ERARD  
Nicolas FRIOT  
Paul GENTILHOMME  
Stéphane GIVRON

Hervé HUILIER  
Patrick JOLISSAINT  
Vincent JOUET  
Pierre LAMARD  
Alexandre LAMBERT  
David MARKEZIC  
Dominique MULET  
Frédéric NEGRI  
Sacha NIKOLIC  
Franck PALMINO  
Roland POSTY  
Jean-Claude SAGOT  
Françoise SCHNEUWLY  
Gérard THIEBAUT  
Cyrille VERNA

#### Dates et Lieux des réunions

- 7/07/2014 à PMA
- 15/09/2014 à l'entreprise Panopack
- 23/10/2014 à l'entreprise R&D Moteurs
- 19/11/2014 à PMA
- 23/02/2015 à PMA
- 24/03/2015 - Comité de rédaction (PMA)

## ► Personnes ressources auditionnées

#### PMA

Denis SOMMER - VP en charge de l'Economie à PMA

Eric MARTIN - Chargé de missions suivi des entreprises et pôles de compétitivité à PMA

#### ADIB

Jacky BOUCON – Président

C. DUBOIS - Directeur

#### Entreprise Panopack

Claude GUYOT JEANNIN – PDG de PANOPACK

#### Laboratoires

Gregory HAYE – Femto Engineering

F. PALMINO – Femto-ST

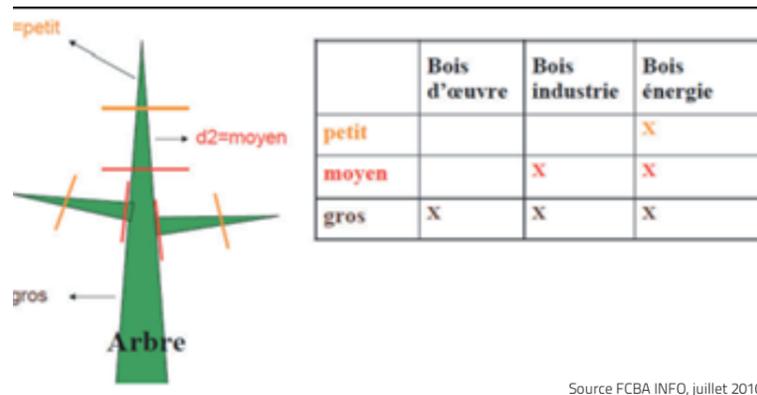
B. MIGNOT, F. BERNARD – EDIM

## ► La classification des usages du bois

La forêt fournit trois grandes catégories de bois : le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois de chauffage (ou énergie)

Le bois d'œuvre doit avoir un diamètre minimum de 19 cm pour les résineux et 22 cm pour les bois dur, avec une longueur minimum de 2 mètres. Il est utilisé dans la première transformation.

Le bois industrie correspond à du bois rond de diamètre inférieur, quel que soit la longueur. Il est utilisé en 2<sup>ème</sup> transformation.



**La 1<sup>ère</sup> transformation** caractérise l'ensemble des opérations effectuées sur le bois brut directement issu de la forêt : sciage, tranchage et déroulage, fabrication de pâtes à papier de panneaux de particules ou de fibres.

**La 2<sup>ème</sup> transformation** intervient sur tous les matériaux semi-finis fabriqués par les industries de première transformation : toute l'industrie de l'ameublement, de l'emballage, de la fabrication de papier ou de la construction.

**Le bois d'œuvre** avec une production annuelle de 24 millions de m<sup>3</sup>/an, est le principal débouché de la sylviculture. Il est principalement destiné à la construction et l'habitat où ses applications sont multiples tant pour la menuiserie, la structure et la charpente que dans la parqueterie (parquets, lambris, moulures et baguettes) et l'ameublement. Principal débouché du bois d'œuvre, le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics représente environ 60% des débouchés du bois, pour l'essentiel des résineux. Le reste du bois consommé par ce secteur est constitué de panneaux.

**Le bois d'industrie**, également appelé bois de trituration, est destiné à la fabrication de pâtes à papiers et de panneaux de particules qui représentent 95 % du volume de ce bois. Le reste servant par exemple à la réalisation de poteaux ou de bois de mine

Ces activités représentent environ 7%, en valeur, de la production forestière, soit 13 million de tonnes dont 57 % de résineux.

**Le bois énergie** ou bois de feu ou bois de chauffage comprend l'ensemble des bois ronds ou fendus, sciés coupés en bûches, quartiers ou déchiquetés en bûchettes destinés à être brûlés pour produire de la chaleur ou encore à être transformés en charbon de bois.

Avec plus de 40 millions de m<sup>3</sup>, le volume total de bois-énergie consommé chaque année en France représente le 1/3 de la consommation nationale en énergies renouvelables. Le bois se situe ainsi au second rang après l'énergie hydraulique. La montée en puissance des bioénergies offre un fort potentiel de développement au bois énergie.

Si le bois énergie, considéré comme acteur économique fort de notre territoire, se développe, il se trouvera en concurrence avec les acteurs concernés par la première transformation du bois : les scieries (ou bois d'œuvre) et les industries de pâtes et de panneaux (ou bois industrie), qui utilisent la même matière première pour leur production : le bois.

Le problème qui se profile concerne l'impact de la montée en puissance du bois énergie sur le bois industrie et sur le bois d'œuvre. Intuitivement, on peut penser que si la demande en bois augmente de manière significative, la ressource peut devenir insuffisante et le prix du bois augmenter. A priori, la montée en puissance du bois énergie peut donc avoir un impact économique négatif pour les autres acteurs de la première transformation.

Une étude de l'institut Technologique FCBA, sur le développement du bois énergie : "Quel impact à terme sur le marché du bois en France 7-2010", a cependant montré qu'il faudra multiplier par 10 le nombre de centrales de cogénération bois pour commencer à déséquilibrer le marché (la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) - prévoit 16 centrales pour 300 MW avec 1 million de tonnes de rémanents et plaquette utilisé, il en faudrait 152 pour en voir l'impact).

De plus, l'excédent de l'aire urbaine et de la Franche Comté est respectivement de 34000 t/an et 70000 t/an.

## ► Les Forêts Publiques

**Forêts domaniales** : forêts dont la propriété et la gestion appartiennent à l'État. En France, leur gestion est assurée par l'ONF (Office National des Forêts). Il s'agit le plus souvent de forêts héritées de biens saisis à l'époque de la Révolution, notamment au clergé, ou d'anciens domaines de chasse royaux ou seigneuriaux.

**Forêts sectionales** : forêts gérées par l'ONF avec une surface moyenne de 33 hectares. Elles résultent de donations effectuées autrefois par les seigneurs aux habitants des hameaux de leur fief et de regroupements de communes au 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle.

**Forêts départementales, communales et des établissements publics** : il s'agit de forêts des collectivités locales appartenant essentiellement aux communes, mais aussi aux départements et à d'autres établissements publics.

**Forêts privées sous contrat Audiffred** : forêts privées soumises au régime forestier c'est-à-dire gérées par l'ONF. En 1913, la Loi « Audiffred » instaure la gestion contractuelle des forêts privées (art. L. 224-6 du Code forestier).

### Typologie des scieries francs-comtoises

Il est possible de classer les scieries en 3 catégories :

#### ► SCIERIES ARTISANALES :

elles sont positionnées sur des marchés de niche ou de proximité. Cependant les niches ne sont pas suffisamment nombreuses pour satisfaire tous les petits scieurs de Franche-Comté. Elles représentent la moitié des scieries comtoises.

#### ► SCIERIES INDUSTRIELLES :

ce sont des unités importantes en taille à l'échelle de la Franche-Comté mais qui restent très petites à l'échelle européenne. Leur taille leur permet d'accéder à certains marchés de volume pour lesquels le prix est une composante essentielle. Elles représentent 37% des scieries comtoises en nombre.

#### ► SCIERIES SEMI-INDUSTRIELLES :

ce sont les plus fragiles car elles subissent pleinement la concurrence d'opérateurs extra-régionaux sur leurs approvisionnements et sur leurs débouchés. Elles sont de tailles insuffisantes pour faire face à des fluctuations fortes et pour attaquer de nouveaux marchés. Elles représentent 13% des scieries comtoises en nombre.

## ► Les organismes de services de la filière bois en Franche-Comté

En Franche-Comté, la filière bois bénéficie de l'appui technique ou commercial de plusieurs organismes

### Office National des Forêts (ONF)

L'État a confié à l'ONF, Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), quatre grandes missions d'intérêt général :

- ✓ La protection
  - du territoire par la gestion des risques naturels ;
  - de la forêt par la création de réserves naturelles et biologiques.
- ✓ La production en conjuguant les exigences économiques, écologiques et sociales ;
- ✓ L'accueil du public par les aménagements, l'information et la sensibilisation à l'environnement ;
- ✓ L'activité de « partenaire naturel » au service de tous les responsables de milieux naturels (aux plans national et international).

En Franche-Comté l'ONF dispose d'une direction territoriale, de 5 agences dont 1 pour le Nord Franche-Comté sise à Lure, de 31 unités territoriales dont 6 pour le NFC (Belfort, Montbéliard/Pont de Roide, Lure, Servance, Giromany, Saulnot) et de 15 unités spécialisées. Au total, 811 personnes y travaillent (chiffres ONF).

Dans la région, l'ONF gère les 392 000 hectares de forêt publique, soit :

- ✓ 36 forêts domaniales réparties sur 39 000 ha (i.e. 10% du domaine public) ;
- ✓ 1 891 forêts des collectivités (essentiellement communales) réparties sur 353 000 ha.

L'office propose aux collectivités, propriétaires de ces forêts publiques, plusieurs prestations :

- ✓ travaux sylvicoles ;
- ✓ travaux routiers ;
- ✓ travaux d'exploitation en régie ;
- ✓ accueil du public.

### Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Le CRPF gère la forêt privée en proposant aux propriétaires forestiers de :

- ✓ connaître les aides au reboisement dont ils peuvent bénéficier ;
- ✓ constituer ou entrer dans un groupement forestier ;
- ✓ obtenir un conseil technique ;
- ✓ gérer un bois ;
- ✓ informer sur la réglementation des coupes ;
- ✓ Informer sur le plan simple de gestion.

Outre son siège régional, le CRPF compte 9 antennes en Franche-Comté, dont 1 située à Belfort, et emploie 26 personnes.

### L'Association régionale pour le Développement de la forêt et des Industries du Bois (ADIB)

L'ADIB constitue l'interprofession de la filière bois dans la région. Elle rassemble par conséquent les acteurs de la filière : production forestière, scieries, construction, menuiserie, ameublement et tournerie. Elle conduit des opérations de promotion des produits et des entreprises de ce secteur d'activité. Enfin, elle facilite la communication entre ses membres.

L'ADIB emploie huit personnes qui apportent un concours logistique et technique pour diverses opérations :

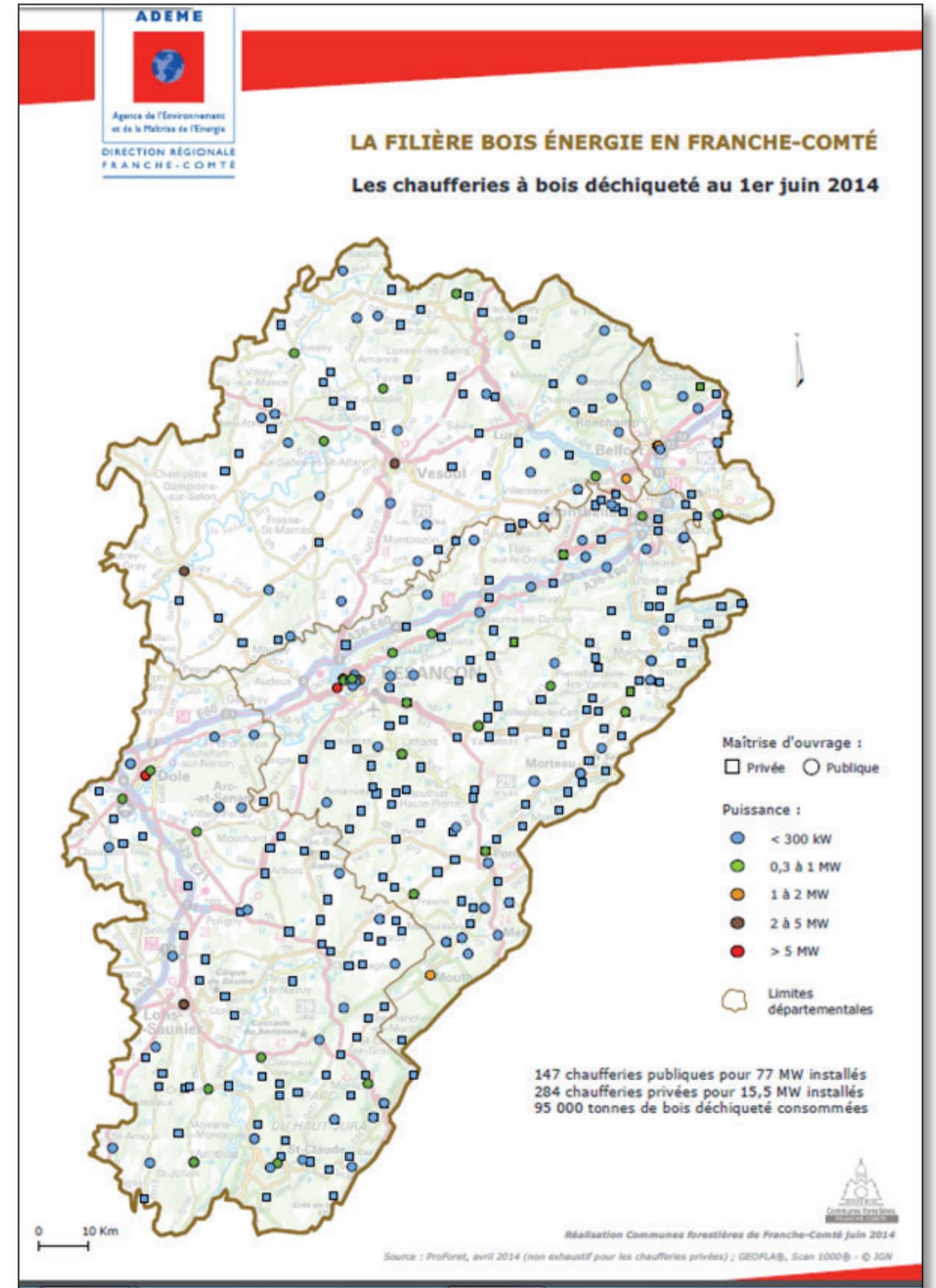
- ✓ information tant du grand public que des professionnels du secteur ;
- ✓ sensibilisation, formation, appui aux entreprises ;
- ✓ veille technique, prescription et emploi du matériau bois.

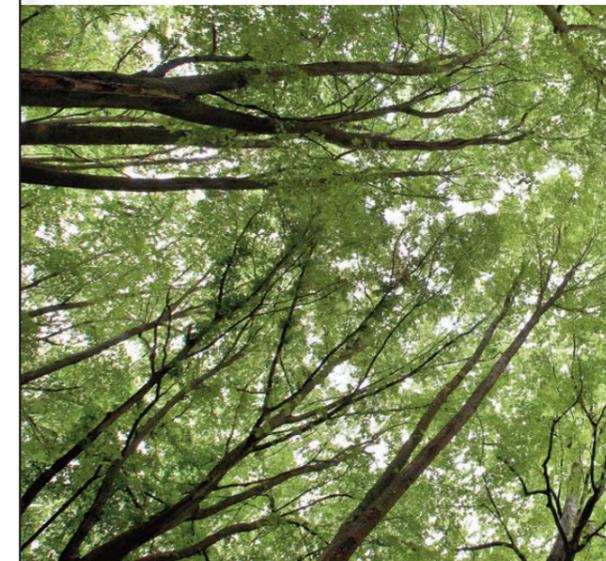
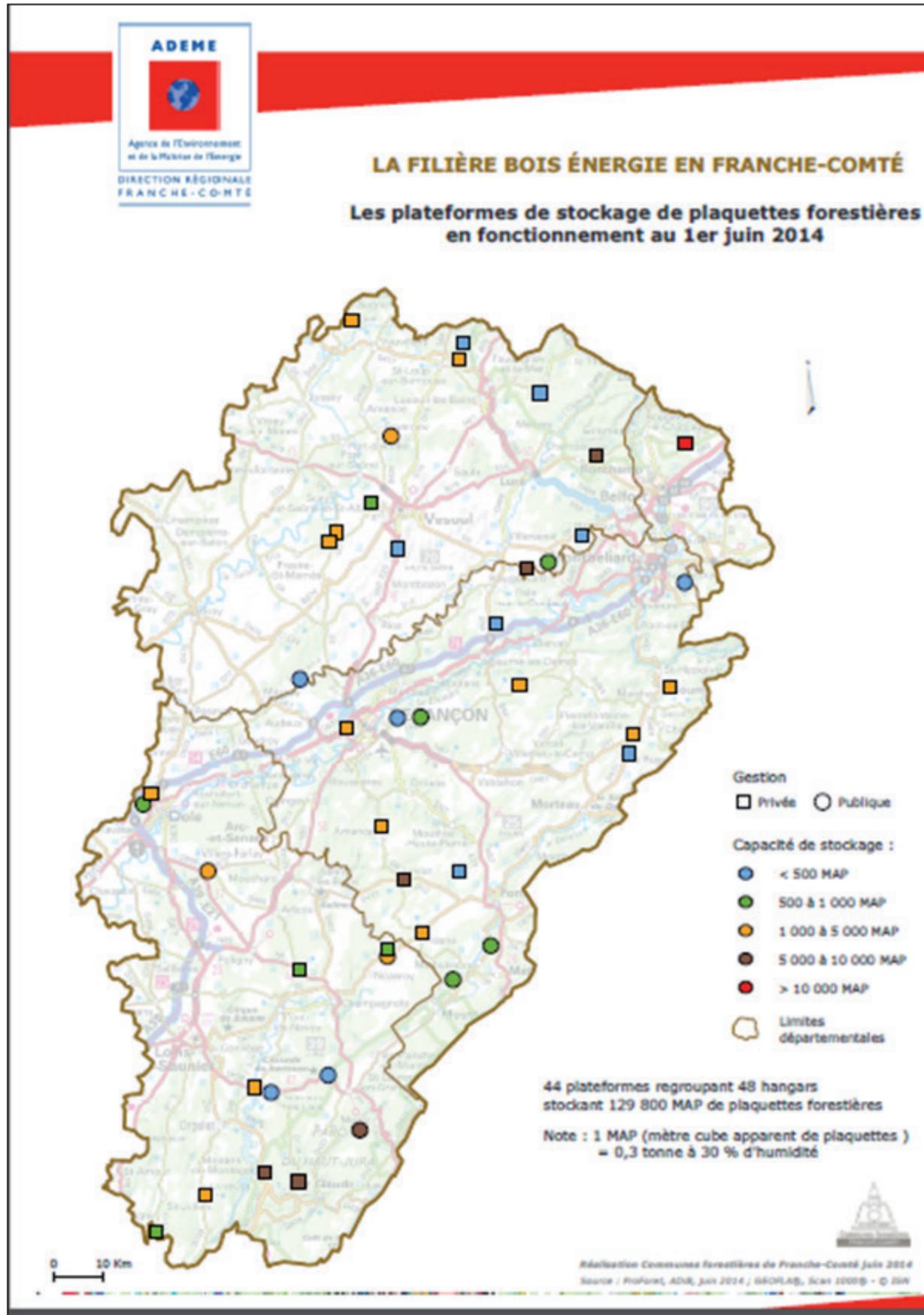
SYNDICAT MIXTE  
Aire urbaine  
BELFORT MONTBÉLIARD HÉRICOURT DELLE

# Plan d'Approvisionnement Territorial en bois-énergie de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle

Mai 2013

BOIS-ÉNERGIE  
**PAT**  
Aire urbaine





PLAN NATIONAL  
D'ACTION  
POUR L'AVENIR  
DES INDUSTRIES DE  
TRANSFORMATION  
DU BOIS



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT  
MINISTÈRE DU  
REDRESSEMENT PRODUCTIF  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



## Développement du bois énergie : quel impact à terme sur le marché du bois en France ?

Le développement du bois énergie va se traduire par une situation de concurrence entre les différents acteurs économiques de la première transformation du bois. Pour en mesurer l'impact prévisible dans les années à venir, FCBA a développé un modèle d'analyse qui prend en compte l'ensemble des paramètres intervenant sur le marché de cette matière première, et notamment le comportement des acteurs.

### Pour en savoir plus :

FCBA  
Pôle Énergie Économie Prospective  
10 avenue de Saint-Mandé  
75012 Paris  
Tél : 01 40 19 48 24  
[energie-economie@fcba.fr](mailto:energie-economie@fcba.fr)



Expo Milano 2015 Il est présent sur quasiment tous les stands à Milan  
**Du bois (comtois) dont on fait  
les expositions universelles**



Conseil de développement | 8, avenue des Alliés - BP 98407 25208 Montbéliard cédex

**Le Secrétariat Général :**

Jilali EL RHAZ

Chargé de Mission

03.81.31.89.65

jilali.elrhaz@agglo-montbeliard.fr

[www.agglo-montbeliard.fr](http://www.agglo-montbeliard.fr)

[codev@agglo-montbeliard.fr](mailto:codev@agglo-montbeliard.fr)



CodevMontbeliard



@Codev\_



Codev Montbeliard

